

La protection sociale complémentaire : un enjeu vital

Conseil Fédéral 2023 PortBail 10-12 octobre 2023

Motion

La protection sociale complémentaire (PSC) des agent.es de la Fonction publique d'État va voir la fin prochaine du référencement pour laisser la place au contrat obligatoire en santé avec participation financière de l'employeur. La couverture en prévoyance restera facultative, empêchant ainsi les possibilités de mutualisation.

Solidaires Finances n'a jamais revendiqué les contrats collectifs à adhésion obligatoire. Ceux-ci sont loin de constituer un progrès en raison de la remise en cause des principes essentiels de solidarité présents dans la PSC actuelle :

- **Solidarité intergénérationnelle :** mesures largement insuffisantes pour prendre en compte la santé des agent.es partant en retraite et les actuels retraité.es.
 - Solidarité familiale : cotisations en forte hausse pour les familles avec enfant.
 - Solidarité indiciaire : faible prise en compte des différents niveaux de revenus.

En matière de prévoyance, les vraies avancées ne se mesureront de façon la plus évidente que pour celles et ceux, heureusement les moins nombreux, qui connaissent les situations de santé les plus difficiles : cas d'invalidité ou de longues et/ou graves maladies. De la même façon, la rente éducation devrait apporter un soutien, qui, bien que restant à améliorer, permettra de venir en aide aux enfants d'agent.es décédé.es avant l'âge de la retraite.

La grande majorité, bien qu'ayant cotisé pendant des années, perdra le bénéfice d'une protection essentielle qu'est la perte d'autonomie.

La fédération Solidaires Finances est totalement engagée depuis des années, et dans l'unité, pour la défense de la couverture complète de la santé, de la prévoyance et de la dépendance en inclusion.

Les mécanismes de solidarité caractéristiques de notre modèle de protection complémentaire dans la Fonction publique d'État doivent perdurer et s'amplifier. C'est en ce sens que la déclaration commune des fédérations du MEFSIN de mai 2023 constitue notre boussole absolue :

- le couplage santé/prévoyance-dépendance;
- ✓ la participation financière de l'employeur à la cotisation des retraité.es ;
- ✓ l'amélioration de la couverture des agent.es par la mise en place de prestations complémentaires ;
- ✓ l'augmentation de la participation de l'employeur, pour renforcer le panier de soins interministériel ;
- les prestations d'accompagnement social.

Pour Solidaires Finances, quel que soit l'aboutissement de cet accord au niveau finances ou au niveau interministériel, l'action syndicale concernant la protection sociale complémentaire doit rester un sujet revendicatif syndical de fond. Solidaires Finances y travaillera en continu en recherchant l'unité dans son secteur et en recherchant l'unité avec les autres syndicats de Solidaires Fonction Publique.

Solidaires Finances s'engagera en construisant le rapport de force pour faire évoluer les questions en particulier sur les aspects de solidarités : intergénérationnelles, familiales ou entre niveaux de revenus. Ce rapport permettra d'améliorer le système de protection sociale complémentaire dans la Fonction publique comme une véritable avancée vers la sécurité sociale pleine et entière (100 % sécu) telle que nous la revendiquons.